

COMMUNE DE BÉDARRIDES

1^{re} annexe

GRILLE DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Annexe au Règlement d'occupation du domaine public communal

Conformément à l'article Préliminaire.1 et à l'article 3 du Règlement, les tarifs ci-dessous sont fixés par délibération du conseil municipal. Toute réévaluation tarifaire suppose une nouvelle délibération. Le présent document, à compléter puis à annexer au Règlement et aux conventions d'occupation, entrera en vigueur à la date fixée par la délibération correspondante.

1 — Terrasses et étalages (Chapitre 3 du Règlement)

Désignation	Détail	Unité	Tarif (€)	Observations
Terrasse ouverte (tables, chaises)	Tarif annuel au m ²	€/m ² /an	1,00	
Terrasse fermée / couverte	Tarif annuel au m ²	€/m ² /an	1,00	
Étalage	Tarif annuel au m ² ou au ml	€/m ² /an	gratuit	
Parasols / paravents / portes menus	Tarif annuel par unité	€/an	gratuit	
Stores / tonnelles	Tarif annuel par unité	€/an	gratuit	
Appareils divers (rôtissoire etc ...)	Tarif annuel par unité	€/an	gratuit	

2 — Marchés et foires (Chapitre 1 du Règlement)

Désignation	Détail	Unité	Tarif (€)	Observations
Marché du lundi matin — abonné	Tarif au mètre linéaire	€/ml/mois	1,00	Facturation au mois entier (art. 12)
Marché des producteurs — abonné	Tarif au mètre linéaire	€/ml/mois	1,00	Facturation au mois entier (art. 12)
Commerçant occasionnel / passager	Tarif au mètre linéaire	€/ml/jour	1,00	
Droit de branchement électrique	Par emplacement	€/jour	1,00	

3 — Cirques

Désignation	Détail	Unité	Tarif (€)	Observations
Cirques moins de 100 places	Forfait par jour	€/jour	50,00	
Cirques plus de 100 places	Forfait par jour	€/jour	100,00	

4 — Fête votive et autre manifestation (Chapitre 2 du Règlement)

Désignation	Détail	Unité	Tarif (€)	Observations
Catégorie 1 —grands manèges pour adultes (auto-scooter)	Tarif au m² ou forfait	€/manifestation	350,00	

Désignation	Détail	Unité	Tarif (€)	Observations
Catégorie 2 — autres grands manèges pour adultes (surf, chenille ou autres)	Tarif au m² ou forfait	€/manifestation	270,00	
Catégorie 3 — manèges enfantins	Tarif au m² ou forfait	€/manifestation	126,00	
Catégorie 4 — autres baraques foraines (confiseries, stand de tir, pêches aux canards ou autres)	Tarif au ml ou forfait	€/manifestation	14,00	
Branchement électrique	Tarif au forfait	3 kWh	33,00	
Branchement électrique	Tarif au forfait	12 kWh	64,00	
Branchement électrique	Tarif au forfait	15 kWh	72,00	
Branchement électrique	Tarif au forfait	18 kWh et plus	82,00	

5 — Commerçants non sédentaires hors marché / food-trucks

Désignation	Détail	Unité	Tarif (€)	Observations
Installation ponctuelle	Tarif journalier	€/jour	10,00	
Installation régulière	Tarif mensuel	€/mois	100,00	
Festival Food Trucks	Forfait	€/saison	350,00	

6 — Ventes au débailage (Chapitre 4 du Règlement)

Désignation	Détail	Unité	Tarif (€)	Observations
Braderie / brocante hors associative (professionnels)	Tarif au ml	€/ml/jour	3,00	Centre-ville
			3,50	Parking des Verdeaux
Vide-greniers (particuliers)	Tarif au ml /Δ maximum 2 participations par an et par particulier	€/ml/jour	1,50	Centre-ville
			2,00	Parking des Verdeaux

7 — Occupations liées à des chantiers, aux déménagements et stationnement

Désignation	Détail	Unité	Tarif (€)	Observations
Échafaudage avec coupure de circulation	Tarif au m ² au sol	€/m ² /jour	2,00	

Désignation	Détail	Unité	Tarif (€)	Observations
Échafaudage sans coupure de circulation			1,00	
Benne	Forfait par emplacement	€/jour	5,00	
Base de vie / mobil home	Tarif au m ² au sol	€/m ² /jour	1,00	Autorisation exceptionnelle (art. 54.2)
Dépôt de matériaux	Tarif au m ² au sol	€/m ² /jour	1,00	
Véhicule / nacelle / grue mobile avec coupure de circulation	Forfait par emplacement	€/jour	10,00	
Véhicule / nacelle / grue mobile sans coupure de circulation			10,00	
Installation d'engin en dehors de place stationnement	Forfait par emplacement par engin	€/jour	10,00	
Déménagement avec coupure de circulation	Forfait par emplacement par jour	€/jour	15,00	
Déménagement sans coupure de circulation	Forfait par emplacement par jour	€/jour	10,00	
Taxi	Forfait par an	€/an	150,00	

8 — Prêt de panneaux et de barrières (Chapitre 6 du Règlement)

Désignation	Détail	Unité	Tarif (€)	Observations
Panneau de signalisation	Par unité, une semaine maximum	gratuit	gratuit	Réservé aux particuliers (art. 55)
Barrière	Par unité, une semaine maximum	gratuit	gratuit	Réservé aux particuliers (art. 55)
Caution éventuelle	Par lot	€	200,00	

9 — Sanctions et occupations irrégulières (Titre III, art. 58 du Règlement)

Désignation	Détail	Unité	Tarif (€)	Observations
Occupation non autorisée / sans titre	Après mise en demeure restée sans effet 72h	€/jour	200,00	
Occupation non conforme à l'autorisation	Après mise en demeure restée sans effet 72h	€/jour	100,00	

Les cas d'exonération de redevance sont strictement limités à ceux prévus par l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques et rappelés à l'article Préliminaire 3 du Règlement (services publics, associations d'intérêt général, manifestations organisées ou soutenues par la Commune, etc.).

Fait à Bédarides, le 23/09/2026

Le Maire,
Guillaume TADDIO

